

Vienne

VIENNE

# À Gémens, lever de rideau sur la salle des fêtes familiales

Clément GRILLET



**Après un an de travaux, la salle des fêtes familiales de Gémens a été inaugurée, ce jeudi 28 octobre. Avec elle, Vienne dispose d'une salle pour permettre à ses habitants d'organiser leurs fêtes.**

Il y a déjà plus d'un an maintenant, [le chantier de la salle des fêtes familiales de Gémens](#) débutait, le 1<sup>er</sup> septembre 2020, [dans le bâtiment abritant l'ancienne papeterie du parc de Gémens](#). Cette salle devait alors répondre à une promesse faite par Thierry Kovacs et son équipe dès 2013. « Notre ville n'avait pas de salle digne à proposer pour organiser un événement familial », estimait-il. C'est désormais chose faite, puisque l'inauguration a eu lieu ce jeudi 28 octobre. En présence notamment du maire, du sous-préfet de Vienne, Denis Mauvais, du vice-président du Département en charge de l'action sociale, Christophe Charles, et de la conseillère régionale Michèle Cedrin. Quelques futurs mariés projetant de célébrer leur union dans cette salle et ayant déposé leurs bans au registre de l'état civil avaient été également conviés. Tous ont pu visiter cette salle située dans un écrin de verdure, au cœur du parc de Gémens.

## • Comment le site est-il équipé ?

La salle des fêtes familiales de Gémens dispose d'une salle de réception principale d'une surface de 300 m<sup>2</sup>, surplombée d'une mezzanine de 100 m<sup>2</sup>, donnant sur une passerelle extérieure. Le tout desservi par un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite. Outre les locaux techniques et les sanitaires, le bâtiment comporte également une zone d'accueil de 20 m<sup>2</sup>, dotée d'un vestiaire. Ainsi qu'un office traiteur avec cuisine et laverie, relié à une zone de livraison extérieure. Dehors justement, les usagers peuvent profiter d'un parvis de 220 m<sup>2</sup>, disposant d'un point d'eau permettant à un traiteur de s'installer en extérieur.

## • Combien de personnes peut-il accueillir ?

Tout dépend de la configuration choisie. Pour un repas, la salle principale peut accueillir jusqu'à 200 couverts. Autrement, elle peut recevoir 300 personnes pour un rassemblement avec public assis et jusqu'à 600 pour un public debout. Le parvis extérieur, accessible depuis la verrière de la salle de réception, est, quant à lui, en mesure d'accueillir 200 personnes debout.

## • Qui peut louer la salle ?

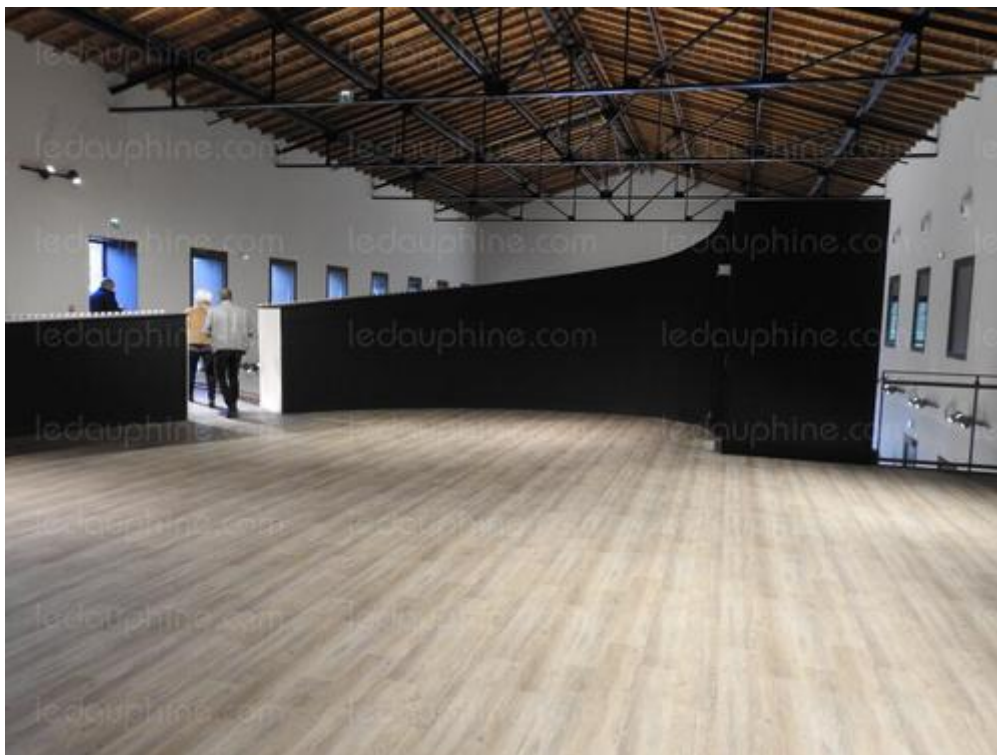
« Nous avons adopté un règlement intérieur qui permet aux Viennois de réserver la salle en priorité un an à l'avance, explique Thierry Kovacs. Et comme on n'oublie pas que des communes voisines ont accueilli des Viennois pendant de nombreuses années, la location est aussi ouverte aux non-Viennois, mais à partir de six mois à l'avance. Et si d'aventure, trois mois avant une date, la salle n'est pas louée, les associations pourront réserver cet espace. » À ce jour, une dizaine de réservations est déjà enregistrée.

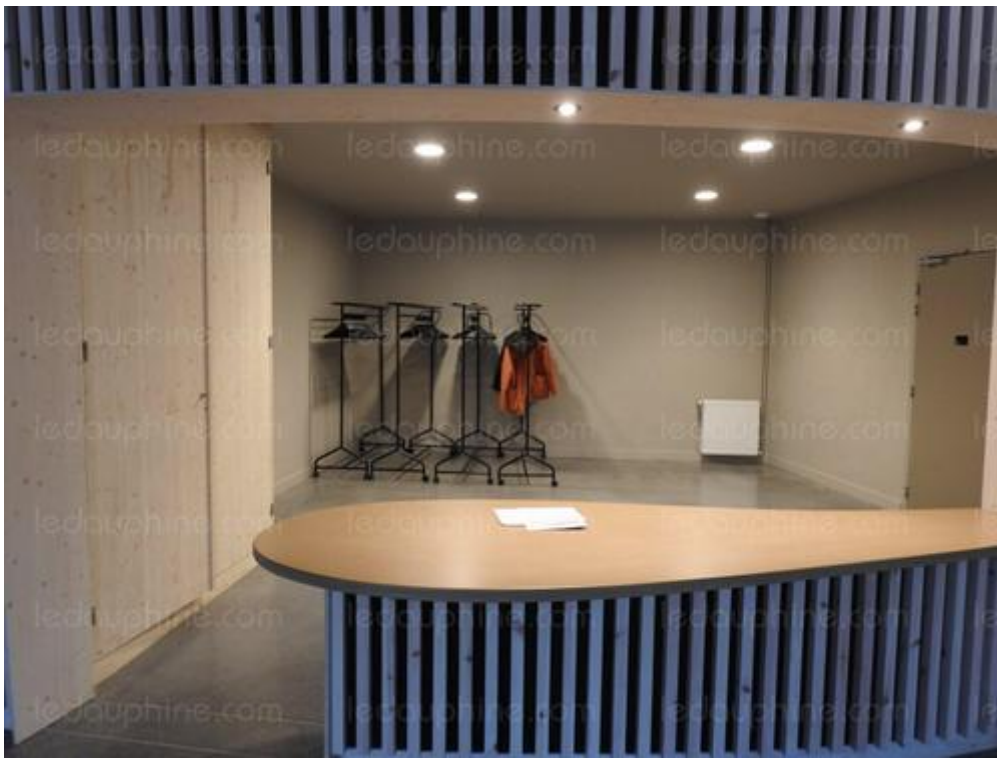
## • Quels sont les tarifs ?

L'objectif est d'être aussi abordable que possible. Les particuliers viennois peuvent ainsi profiter de la salle et de ses équipements à un tarif de 750 euros la journée (de 7 h à 22 heures) et 1 500 euros le week-end (du vendredi à partir de 12 h au lundi à 8 heures). Pour les non-Viennois, la location revient à 1 000 euros la journée et 2 000 euros le week-end. Des tarifs spécifiques sont également prévus pour les associations viennoises (500 euros la journée, 1 000 euros le week-end) et non-viennoises (750 euros la journée, 1 500 euros le week-end).

## • Comment louer la salle ?

Pour toute demande de location (particuliers, associations, entreprises), un formulaire est à télécharger sur le site [www.vienne.fr](http://www.vienne.fr), puis à retourner par mail à l'adresse [reservation@mairie-vienne.fr](mailto:reservation@mairie-vienne.fr) ou par courrier à la mairie.





*L'inauguration de la salle des fêtes familiales de Gémens a eu lieu, ce jeudi 28 octobre, en présence notamment de Thierry Kovacs, maire de Vienne, Denis Mauvais, sous-préfet de Vienne, Christophe Charles, vice-président du Département en charge de l'action sociale, Michèle Cedrin, conseillère régionale, et Caroline Abadie, députée de la 8 e circonscription de l'Isère. Photos Le DL /Clément GRILLET*

















*La salle principale de 300 m<sup>2</sup> peut accueillir 300 personnes assises, 600 personnes debout ou jusqu'à 200 couverts.*

